



Élections municipales, Et si on parlait des écoles publiques ?

Mesdames et messieurs les candidats aux élections municipales,

La FCPE, Fédération des conseils de parents d'élèves, première fédération de parents d'élèves en France, compte plus de 280 000 familles adhérentes.

Aujourd'hui, à l'approche des prochaines élections municipales, la démarche de la FCPE Marne est de vous interpeller. Nous souhaitons que vous éclairiez les parents d'élèves de votre commune sur le programme politique qui est le vôtre en matière d'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires.

Nos questions sont les suivantes :

Quelle sera votre politique en matière de moyens alloués aux écoles de votre commune ?

⇒ Quelle sera la dotation pédagogique que vous octroieriez aux enseignements ? Les critères de répartition ?

Actuellement, les dotations sont les suivantes :

3 parts différentes (fongibilité permise entre les 3 parts) :

- Part fonctionnement (achat de manuels, fournitures pédagogiques, frais de courrier et de téléphone, photocopies) : 33,35 € par élève
- Part équipement (acquisition de matériels pédagogiques : tapis, matériel de sport, tout ce qui est voué à rester...) : 1,35 € par élève (c'est mince)
- Part transport (bus pour les voyages scolaires en dehors de l'utilisation de la SITAC dont les déplacements sont gratuits) : il y a une part fixe dont j'ignore le montant et une part variable calculée au prorata des effectifs. Pour le Mont Saint Michel, je bénéficie de 3100 € pour mes 175 élèves.

En ce qui concerne les transports, auparavant la ville de Châlons offrait la possibilité à ses écoles d'utiliser gratuitement 8 demi-journées de transport peu importe le lieu de déplacement. Pourquoi ne pas le remettre en place ? Très apprécié des enseignants et aussi des parents. Cela permet de moins solliciter les parents au niveau financier pour les voyages scolaires qui restent l'une des plus grosses dépenses de l'année pour eux. Par contre, cela a un coût et on peut utiliser une demi-journée pour aller en classe découverte dans le sud de la France... A voir si on ne peut pas trouver un compromis entre les deux propositions.

Par ailleurs, le RASED (uniquement la psychologue scolaire) bénéficie d'un budget de 634,60 € pour ses achats annuels.

Actuellement, la ville de Châlons n'ayant plus d'école en REP, il n'y a pas de différenciation dans les attributions de budget ce qui fait qu'une école de centre-ville est dotée de la même façon qu'une école plus défavorisée, comme l'école Lapie au Verbeau. Face aux difficultés grandissantes de certaines écoles (notamment dans certains quartiers) un fonds de soutien sera mis en place, celui-ci devrait permettre de répondre aux demandes des écoles dont les enfants se trouvent le plus en difficulté.

⇒ Combien d'ATSEM seront présents dans les écoles maternelles ? Quelles seront leurs missions ?
Prévoyez-vous un parcours de formation ?

Pour les écoles maternelles de moins de 5 classes, la règle est la suivante : 1 ATSEM par classe. Pour 5 classes et plus, en raison de l'effort budgétaire demandé par Monsieur le Maire, il y a un ATSEM de moins que le nombre de classes. (Cela fonctionnerait à merveille si les ATSEM n'étaient pas des adeptes de l'arrêt maladie.) Lorsqu'ils sont

en arrêt, ils ne sont remplacés qu'à 50 % si le temps d'arrêt est inférieur à 30 jours ce qui suppose une organisation différente pendant cette période. En gros, les ATSEM remplaçants sont présents (pendant ces 30 jours) de 7h30 à 10h20 et de 15h à 18h15, le reste de la journée, les enseignants et ATSEM présents sur l'école se débrouillent.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2019, l'école est obligatoire dès 3 ans, y compris pendant la sieste, sauf dérogation régulièrement réévaluée d'ailleurs (et qui ne dure qu'un temps, les enfants sont censés être scolarisés à temps plein dès le mois de janvier de l'année scolaire pour les élèves de petite section. On leur accorde juste un répit, un temps d'adaptation).

Voilà ce que nous proposons :

- 1 ATSEM par classe en école maternelle
- Remplacement des ATSEM à temps plein peu importe la durée d'absence de l'ATSEM titulaire afin d'assurer une continuité dans l'accueil des enfants, dans les apprentissages, pour éviter tout dysfonctionnement à l'école maternelle et aussi parce qu'ils sont l'un des piliers fondamentaux de l'école maternelle, véritable bras droit de l'enseignant
- Missions des ATSEM :
 - o Assurer un accueil bienveillant des enfants
 - o Identifier les besoins des élèves
 - o Accompagner au quotidien l'enfant dans ses apprentissages scolaires
 - o Animer et participer à la mise en œuvre d'activités pédagogiques sous la responsabilité de l'enseignant
 - o Aider l'enfant à devenir autonome au niveau de l'habillage et du déshabillage
 - o Aider les enfants lorsqu'ils vont aux toilettes
 - o Apporter les premiers soins aux élèves lors des petits accidents dans la cour de l'école
 - o Coordonner et animer des activités lors des temps périscolaires
 - o Accompagner l'enfant lors du repas à la cantine et l'aider à devenir autonome
 - o Accompagner les élèves lors des déplacements dans l'école maternelle mais aussi lors des sorties scolaires obligatoires
 - o Assurer la sécurité des enfants
 - o Gérer le matériel éducatif
 - o Gérer le stock des produits d'entretien
 - o Préparer les supports pédagogiques demandés par l'enseignant
 - o S'assurer de la bonne hygiène des locaux
- Parcours de formation :
 - o Recrutement des ATSEM avec un CAP petite enfance (même si c'est très dur à trouver). Pourquoi ne pas penser à établir un partenariat avec les filières CAP en question ? Former les ATSEM remplaçants qui seront toujours accompagnés d'un ATSEM titulaire dans l'école où ils exercent (ce n'est pas toujours le cas...)
 - o Une fois en place, mettre régulièrement en place des stages de formation (une fois par an). Actuellement, ils bénéficient de 24h de formation par an, cela représente 3 jours de formation. C'est un peu léger... Oui, ils auront un parcours de formation régulièrement renouvelé (une semaine par an, ce n'est pas du luxe, voire 2, pour revoir avec eux les priorités (toujours l'élève), comment faire le ménage, être efficace dans la surveillance, travailler en équipe, rappel des missions...)

Quelle sera votre politique pour les cantines et les activités périscolaires ?

- ⇒ Les tarifs seront-ils dégressifs en fonction des revenus des familles ? Prévoyez-vous la gratuité pour les familles moins favorisées ?

Les tarifs seront dégressifs en fonction des revenus des familles avec notamment la cantine à partir d'1 € pour les familles les plus défavorisées, et ce, afin de permettre au plus grand nombre de manger de façon équilibrée. De la même manière les services du périscolaire, ou encore de garderie les tarifs seront revus à la baisse.

- ⇒ Vous engagez-vous à permettre l'accès à tous les élèves et ce, quelle que soit la situation des parents ?

Nous nous engageons à ce que tous les élèves accèdent à la cantine quelle que soient la situation des parents sans oublier les impératifs de bus

Accès aux services périscolaires à tous : permet à tous les enfants d'accéder à des activités qui sont souvent réservées aux enfants issus de milieux plus favorisés, éveiller les enfants à la culture par des visites au musée, des

interventions du personnel des bibliothèques châlonnaises, proposer des activités diverses et variées au plus grand nombre.

⇒ Quels seront vos objectifs pour la part d'aliments « bio » et d'approvisionnement local ?

Atteindre 40% de repas bio dans les cantines d'ici 2026 sans augmentation de prix, approvisionnement local grâce au développement d'éco-serres de maraîchage alimentées par le réseau de chaleur à partir du Syvalom de La Veuve

⇒ Proposerez-vous des repas végétariens ?

Oui, l'objectif étant de ne plus proposer de viande aux enfants qui n'en mangent pas et de compenser en donnant davantage de légumes ou de féculents.

⇒ Quels différents services proposerez-vous dans le cadre des activités péri et extra-scolaires ?

Un accompagnement aux devoirs car beaucoup de familles ont peu de temps pour aider leurs enfants le soir ou n'en ont pas les capacités.

Pour cela, réduire le nombre d'enfants par accompagnant (actuellement 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans ou pour 18 enfants de plus de 6 ans).

Mettre en place des partenariats avec les associations locales et les structures (tir à l'arc, échecs, foot, jiu-jitsu, pôles aquatiques, bibliothèques, musées...) : ce sont les intervenants qui viendraient à l'école sauf en cas de proximité... Souvent, seuls les élèves du centre-ville se rendent à la bibliothèque ou au musée...

Pour les activités extra-scolaires, réhabilitation du Mont Choisy... Proposer un véritable lieu d'accueil et d'éveil pour les activités extra-scolaires du mercredi et des vacances afin d'éviter de faire des écoles le lieu de vacances des enfants (course d'orientation, éducation environnementale et au développement durable, tir à l'arc...)

Quelle sera votre politique pour les transports scolaires ?

⇒ Favoriserez-vous les modes alternatifs à la voiture ?

Gratuité des transports en commun pour tous les scolaires

⇒ Comment pensez-vous assurer la sécurité aux abords des écoles ?

- Un agent devant chaque école afin d'assurer la traversée des rues par les enfants
- Mettre des ralentisseurs devant les écoles qui n'en bénéficient pas encore
- Zone 30 devant toutes les écoles

Quelle sera votre politique pour les bâtiments scolaires ?

⇒ Demanderez-vous des mesures pour évaluer la présence de certains matériaux (plomb, amiante, ...) et entreprendrez-vous des travaux pour les retirer ?

⇒ Vous engagez-vous à garantir leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

Des études ont déjà été faites en matière de plomb et d'amiante, cependant tout travaux d'aménagements engagera rénovation en profondeur du bâtiment, à ce titre nous souhaitons dans le cadre d'un programme pluriannuel engager une rénovation thermique de l'ensemble de nos écoles.

Par ailleurs, une concertation dans chacune de nos écoles sera mise en place afin de faire évoluer nos écoles, pour en faire des espaces les plus inclusifs possibles pour les personnes à mobilité réduite

⇒ Comment comptez-vous réduire leur impact sur l'environnement ?

⇒ Comment allez-vous améliorer les conditions de vie des élèves dans ces établissements (thermique, acoustique, luminosité) ?

Comme évoqué précédemment nous engagerons la rénovation de nos écoles, dont la rénovation thermique. Par ailleurs, les cours des écoles seront petit à petit transformés en oasis de fraîcheur (cours ombragés avec un point d'eau, et des espaces de jeux développés)

⇒ Allez-vous entreprendre des travaux permettant aux élèves d'accéder à des toilettes respectant leur dignité ?

Un état des lieux devra être fait de manière à évaluer la priorité des travaux

Par ailleurs, sur un autre sujet, s'agissant du PPMS en cas d'intrusion, actuellement rien n'est fait dans les écoles châlonnaises... Nous évaluerons les dispositifs d'alerte qu'il est nécessaire d'installer dans nos écoles.

C'est en partie sur ces critères que les parents d'élèves de votre commune feront leur choix dans l'isoloir. Nous nous engageons à publier sur notre site internet et sur nos comptes Facebook, les courriers que vous nous adresserez, afin de communiquer votre engagement à l'égard des familles.

**FCPE Marne
1 Bis rue Xavier
Dizi 51100 Reims**

fcpe.cdpe51@gmail.com